



Baptisé.e.s du Grand Paris



Réseaux du Parvis



Saint-Merry Hors-les-Murs

Contribution commune en vue de la deuxième session du Synode

Dans le document intitulé « *Vers octobre 2024* » la Secrétairerie générale du Synode a défini la marche à suivre pour la préparation de la deuxième session synodale. Dans ce but, elle a proposé une question-guide : « *Comment être une Église synodale en mission ?* ». Pour approfondir la démarche, elle attend des instances ecclésiales (paroisses, mouvements, diocèses, ...) qu'elles proposent des initiatives concrètes, en creusant quelques thèmes parmi les nombreux sujets évoqués dans le rapport de synthèse de la première session. Elle demande également de transmettre un bref témoignage du travail réalisé et des expériences vécues.

Nos trois groupements (Baptisé.e.s du Grand Paris, Parvis, Saint-Merry Hors-les-Murs) s'engagent résolument à « *garder vivant le dynamisme synodal* », comme ils y sont invités par le document précité. Ils ont décidé de présenter une contribution commune. Celle-ci s'inscrit volontairement dans le cadre défini par le rapport de synthèse de la première session. Les réflexions sortant de ce cadre seront développées ultérieurement. La constitution d'une Église synodale en mission n'en est qu'à son début et ne s'achèvera pas en octobre 2024 !

La présente note, qui résume le contenu de la contribution commune, comprend deux parties :

► Aspects d'une Église synodale en mission

► Propositions pour la construction d'une Église synodale en mission

En outre, une annexe décrit diverses expériences de type synodal qui ont été engagées.

I/ Aspects d'une Église synodale en mission

Les fondamentaux de la synodalité qui suivent sont évoqués par le rapport de synthèse de la session d'octobre 2023. En les rappelant nous soulignons la nécessité de les traduire en décisions concrètes en octobre 2024.

A / La joie d'annoncer l'Évangile : l'affaire de tous

L'évangélisation est la tâche de l'Église. Tous ses membres, qu'ils soient clercs ou laïcs, y participent, chacun selon son charisme, en coresponsabilité et communion les uns avec les autres et dans une égalité de principe entre eux. Chaque baptisé partage la mission de porter la Bonne Nouvelle qui fait du bien : tout être humain reçoit la vie et l'amour divin en abondance ; par ce don, il a la capacité de devenir pleinement humain, créateur de lien social et, à son tour, source d'espérance.

B / Le monde voulu par Dieu

Dieu veut le bonheur de l'humanité. Il élève les humbles. Jésus, à la suite des prophètes, a critiqué la religion et les mœurs de son temps. Il a accueilli les rejetés, amorçant la venue du Royaume de paix et de justice. À nous, disciples d'aujourd'hui, de rendre à tous, et d'abord aux « pauvres » de toutes sortes, l'accès au pain, à la dignité et à la responsabilité active qui fonde notre humanité. Nous sommes appelés, malgré nos faiblesses, à collaborer à l'œuvre de l'Esprit dans le monde. L'Église « ne peut ni ne doit rester à l'écart dans la lutte pour la justice ».

C / L'Église en mission dans le monde

L'Église apporte au monde la Bonne Nouvelle. Sa mission est d'abord d'écouter les sociétés dans lesquelles elle vit. Elle peut alors exprimer le message chrétien en se servant des concepts et des langues des peuples. Parce que le message du Christ est universel, son expression évolue et s'adapte à l'époque et aux cultures locales. Ainsi l'Évangile continuera à faire sens et s'incarnera dans la diversité des chemins de vie. La dynamique du projet de Dieu conduit nécessairement l'Église à réinterpréter inlassablement les écritures, à actualiser la liturgie et le langage de la foi, voire la formulation même des dogmes lorsque celle-ci emploie des termes qui ne sont plus compris.

D / La place des femmes et des hommes dans l'Église en mission

À la lumière de la mission, la place des femmes et des hommes est la même, celle de disciples égaux travaillant à faire émerger le Royaume. Pour exercer la mission aujourd'hui, l'Église a besoin de toutes et tous, de la richesse des approches féminines et masculines dans tous les domaines : services, formations, réflexion théologique, prises de décisions, fonctions, responsabilités, ministères. La communauté des chrétiens est solidaire du genre humain et de son histoire. L'Église synodale ne peut donc s'abstraire du mouvement universel qui vise à rendre aux femmes leur dignité et à bénéficier pleinement de leur contribution à la vie sociale.

E / L'exercice du pouvoir dans l'Église synodale

À la lumière de la mission, la place Jésus a dit aux apôtres : « *Vous le savez : ceux que l'on regarde comme chefs des nations les commandent en maîtres ; les grands font sentir leur pouvoir. Parmi vous, il ne doit pas en être ainsi. Celui qui veut devenir grand parmi vous sera votre serviteur.* » Il existe donc un modèle chrétien d'exercice du pouvoir, qui n'est pas celui du monde. Il vaut pour tous ceux qui, dans l'Église, exercent une responsabilité, quel qu'en soit le niveau. La crise des abus, d'une brûlante actualité, montre qu'il n'en est pas toujours ainsi. Aujourd'hui, la question du pouvoir reste un impensé de la réflexion ecclésiologique, trop facilement esquivée sous le couvert du service. Le travail sur la gouvernance de l'Église serait vain si les dérives désignées sous le terme de « cléricisme » n'étaient pas simultanément combattues. Une répartition saine des tâches doit faciliter le débat, installer des contre-pouvoirs et permettre aux titulaires de responsabilités, petites ou grandes, de mieux résister aux tentations inhérentes à l'exercice du pouvoir dans l'Église.

F / Les ministères dans l'Église synodale

Les charismes, reçus de Dieu, répondent aux besoins de l'Église et du monde. En ce temps de mutations profondes, l'architecture des ministères, tant ordonnés qu'institués, est à revoir en profondeur. Leur définition, leur attribution, leurs modalités de fonctionnement, la durée de leur exercice et la formation qu'ils requièrent doivent être réexaminées dans la perspective de l'Église synodale et missionnaire.

La conception du sacerdoce des évêques et des prêtres, trop souvent comprise comme mise à part du peuple de Dieu, exige une clarification qui mette fortement l'accent sur le service de la communion ecclésiale.

À cet égard l'accès des femmes au diaconat, au-delà de sa justification propre, est un signe qui bouscule les habitudes, rend le changement visible et instaure une dynamique. C'est pourquoi il appelle une décision de principe au niveau de l'Église universelle.

À l'échelon local, d'autre part, il convient de dresser la carte des ministères institués qui sont nécessaires au regard des finalités ecclésiales. Certaines règles (procédure d'attribution, lettre de mission, comptes rendus périodiques ...) sont à édicter. À l'issue de ce travail, les ministères jugés prioritaires seront mis en place sans attendre.

G / La communion, don du Dieu trinitaire à l'Église synodale en mission

La société contemporaine est de plus en plus marquée par l'individualisme, l'étroitesse d'esprit et le refus de l'autre. La collectivité ecclé-

siale elle-même peut en souffrir. Cependant le message chrétien est en opposition frontale avec une telle évolution. Le Christ a prié son Père en disant : « *Désormais, je ne suis plus dans le monde ; eux restent dans le monde, tandis que moi je vais à toi. Père saint, garde-les en ton nom que tu m'as donné, pour qu'ils soient un comme nous sommes un.* »

Une Église synodale doit donc reconnaître la diversité des Églises locales. Elle aime tous ses membres, quelles que soient leur culture et leur sensibilité. Elle est elle-même une communauté de pécheurs pardonnés.

Dans le même esprit, elle respecte les autres confessions chrétiennes. Toutes ont vocation à rendre le monde plus vivable, plus humain, plus proche du Royaume. Chacune a besoin de se laisser interpeller et s'enrichit au contact des autres.

Le dialogue œcuménique sur les sujets théologiques et ecclésiologiques a porté ses fruits, mais ne suffit plus. Désormais la communion entre Églises progressera surtout par des actions communes, portées par les baptisés de toute confession. La proposition de convoquer un synode œcuménique sur la mission commune dans le monde contemporain, reprise dans le rapport de synthèse de la première session, mérite un plein soutien.

Immenses sont les tâches qui attendent l'Église synodale en mission. Le synode ne pourra se conclure par un simple replâtrage. Pour l'Église l'enjeu est de retrouver le sens de sa mission : humaniser le monde au nom de Jésus et à sa manière fraternelle, inclusive, libératrice. L'aide de l'Esprit est indispensable pour y parvenir : « *Adsumus Sancte Spiritus !* »

II/ Propositions pour la construction d'une Église synodale en mission

Parmi les différents sujets abordés dans le rapport de synthèse de la première session, six thèmes ont été choisis pour être approfondis et donner lieu à des propositions concrètes. Ils sont énoncés dans l'ordre de leur apparition dans le rapport de synthèse :

- 1/ La richesse du processus synodal (cf. partie 1 § 1 du rapport de synthèse)
- 2/ La présence des pauvres au cœur de l'Église (cf. partie 1 § 4)
- 3/ Les célébrations (cf. partie 1 § 5)
- 4/ La place des femmes dans l'Église (cf. partie 2 § 9)
- 5/ Gouvernance et coresponsabilité (cf. partie 2 § 12 et s.)
- 6/ Les ministères institués (cf. partie 3 § 18).

Ces propositions sont présentées sous forme de fiches, afin de faciliter leur exploitation ultérieure.

1

La richesse du processus synodal

Références

- ▣ rapport de synthèse de la session d'octobre 2023 introduction, partie I 1c, 2h, 2j, 5m, partie II 8n, 8o, 10i, 11k, partie III 14k, 16p
- ▣ *Evangelii Gaudium* & 223

Des sources d'inspiration à confirmer

- ▣ Dans le souffle de la synodalité, promouvoir le souci de **l'alliance**, dans toutes les instances ecclésiales et avec le monde, ... en ouvrant les portes, ... en osant accomplir ensemble des projets précis avec tous et au service de tous ... en partageant les expériences au-delà des frontières paroissiales, diocésaines, communautaires ou associatives.
- ▣ Que soit réaffirmé la possibilité d'inventer et d'**expérimenter** certaines manières nouvelles de « vivre en Église » sans que cela ne soit perçu comme une menace pour la communion en Église.

Des actions précises

- ▣ Se mobiliser pour demander qu'après la fin de la seconde session (octobre 2024), soit convoquée, dans chaque diocèse (et dans les doyennés), une « **assemblée synodale** » chargée de la mise en œuvre des décisions prises.
- ▣ Que soit créé, à divers échelons dans l'Église, un **Observatoire** permanent la pratique synodale et développer des méthodes d'évaluation.
- ▣ Que soient instaurés, au nom du « sacerdoce commun » de tous les baptisés, des « **ministères-services** », ouverts à la responsabilité de tous les baptisés, permettant d'accompagner les divers moments de la vie de nos contemporains
- ▣ Que soit développées, dans toutes les instances de l'Église, des propositions de **formation** commune à la pratique synodale, des écoles d'animateurs-trices responsables entre laïcs et clercs pour mieux assumer ensemble, ces divers « ministères-services ».

Les pauvres au cœur de l'Église



Références

- ▣ rapport de synthèse de la session d'octobre 2023 : partie I 4h, 4i, 4o, 5p

Des sources d'inspiration à confirmer

- ▣ Que les communautés s'interrogent : de qui et de quoi s'agit-il lorsque l'on évoque les « pauvres » et **la pauvreté sous ses diverses formes** ?
- ▣ Qu'elles s'interrogent aussi sur nos pauvretés : comment assumer nos faiblesses en se mettant à la suite du Christ ?
- ▣ L'Évangile est une puissance d'émancipation. Comment cheminer avec les jeunes générations les plus exposées aux pauvretés matérielles et existentielles ? Comment lutter contre les exclusions de toute sorte, y compris celles qui résultent d'un refus d'accueil dans l'Église ?
- ▣ Oser construire une Église dont la parole prend sa place dans le débat public et sur la **scène politique**, tout spécialement à propos des causes de la pauvreté.
- ▣ Comment répondre à toute une population « pauvre » parce qu'en quête de sens ?
- ▣ Comment **partager l'espérance** au cœur de toutes les formes d'action contre la pauvreté et l'injustice ?

Des actions précises

- ▣ Organiser dans toutes les instances de l'Église, des **moyens de présence**, de rencontre et d'accompagnement des personnes pauvres et des plus fragiles (Conseil de solidarité, parrainages, ...).
- ▣ Lors de la construction du **budget** (à divers niveaux), comment le souci d'une présence aux personnes pauvres est-il pris en compte ?
- ▣ Dans nos communautés, construire des dynamiques de **partenariat** et non pas seulement d'assistance, avec les personnes pauvres : « *Les pauvres sont l'Église* » (Joseph Wresinski).
- ▣ Dans nos communautés, savoir reconnaître les lieux et les milieux de grande pauvreté, oser aller à la rencontre des personnes qui s'y trouvent, agir avec elles et en témoigner régulièrement.

3

Les célébrations

1. Le langage liturgique

Référence

« Nécessité, soulignée par beaucoup, de rendre le langage liturgique plus accessible aux fidèles et plus incarné dans la diversité des cultures. »
(rapport de synthèse – partie 1 - § 3 - proposition l)

Propositions

La parole évangélique doit être audible et compréhensible par nos contemporains. Les textes et certains syntagmes sont à réexaminer.

▣ Les textes

On peut douter que les récentes modifications (l'allusion au « repas des noces de l'Agneau », par exemple) aient apporté une clarification aux fidèles. Une réécriture d'ampleur est à entreprendre. Elle pourrait s'inspirer des canons des messes pour enfants qui disent, en termes clairs, l'essentiel. L'usage immodéré du vocabulaire sacrificiel et des termes relatifs au sacré, qui en fausse la signification, sera à proscrire. D'autre part, la traduction des textes proposés pour les lectures devrait être revue en fonction des acquis de l'exégèse contemporaine pour en corriger les faux sens. Elle pourrait également s'appuyer sur des expressions contemporaines du Credo, à regrouper dans un recueil.

▣ Les syntagmes

Le langage liturgique doit prendre en compte l'existence des femmes. Non seulement il faut dire « frères et sœurs », comme cela commence à être pratiqué, mais aussi « ceux et celles » à la place de « ceux », « ils et elles » à la place de « ils », etc.

Dans le même esprit, le choix des lectures doit être rééquilibré. Les épisodes où figurent des femmes sont peu cités. Jamais il n'est fait mention de Phoebé (Romains 16, 1-2). Le jour de Pâques, la lecture s'arrête à Jean 20, 10, omettant la scène au jardin avec Marie de Magdala. Le rééquilibrage devra être confié à une commission paritaire afin de refléter les différences de sensibilité.

2. L'assemblée eucharistique

Référence

▣ « Si l'Eucharistie façonne la synodalité, le premier pas est d'honorer sa grâce avec un style de célébration qui soit à la hauteur de ce don et avec une fraternité authentique. » (rapport de synthèse – partie 1 - § 3 – proposition k)

Propositions

Des dispositions sont à prendre pour obtenir la « participation pleine et active de tout le peuple », comme la Constitution Sacrosanctum Concilium en a exprimé le souhait.

▣ Style de la célébration eucharistique

Comme son nom l'indique, l'Eucharistie est d'abord action de grâce, louange et merci à Dieu qui nous donne la vie. Les rites pénitentiels envahissants étouffent la joie de partager le repas du Seigneur.

▣ Place du prêtre et de l'assemblée

Si le prêtre préside, c'est l'assemblée tout entière qui célèbre. Lorsque l'architecture du bâtiment le permet, il est bon que l'assemblée « fasse corps » autour de l'autel, qui est la table du rassemblement eucharistique, et que, comme cela se voit parfois, le prêtre reste au-devant de l'assemblée et ne réintègre le chœur que lors de la consécration.

Dans la célébration de l'Eucharistie, le quasi-monopole de la parole par des clercs, avec leur culture propre, est en soi un obstacle à la réception par un auditoire diversifié. Pour y remédier, une partie des prières – hors des paroles de la consécration – devrait être prononcée par des membres de l'assemblée, choisis à l'avance par le célébrant. Des voix féminines seront bienvenues.

▣ Suppression des contre-témoignages

Les assemblées actuelles sont principalement composées de femmes tandis que les prêtres qui les président sont des hommes. S'il est inévitable que cette situation donne l'image d'un fonctionnement de type patriarcal, il convient au moins de ne pas en rajouter.

À cet égard, il y a lieu de supprimer sans attendre les « servantes de l'assemblée » et autres initiatives analogues, qui scandalisent nombre de fidèles. En jugeant les femmes indignes de s'approcher de l'autel, on contredit ostensiblement la parité entre baptisés. Cette exclusion est un « coup de force théologique » que rien ne justifie.

D'une façon générale, les assemblées liturgiques doivent être inclusives et ouvertes à la diversité culturelle et sociale.

3. Les prières communautaires autres que la célébration eucharistique

Références

▣ « L'engagement pastoral pour valoriser toutes les formes de prière communautaire, sans se limiter à la seule célébration de la Messe. »
(rapport de synthèse – partie 1 - § 3 – proposition m)

▣ « Là où la célébration eucharistique n'est pas possible, la communauté, tout en la désirant, se rassemble autour de la célébration de la Parole. »
(synthèse – partie 1 - § 3 – convergence e)

Propositions

Des célébrations présidées par des laïcs sont déjà organisées dans de nombreux diocèses, notamment pour les funérailles.

Les célébrations de la Parole n'exigent pas la présence de prêtres. Elles sont à encourager en s'appuyant sur les exemples existants. Elles peuvent d'ailleurs être un lieu d'expérimentation pour diffuser la pratique de la « conversation dans l'Esprit », recommandée par le synode.

Dans ce but, il est nécessaire que les chrétiens disposent de lieux pour se rassembler.

Ces célébrations permettront de retisser le tissu chrétien, notamment en milieu rural. Comme elles se tiendront souvent dans les églises des paroisses à multiples clochers, elles permettront de répondre aux critiques des élus locaux qui, en nombre croissant, contestent l'obligation qui leur est faite de financer l'entretien de locaux qu'ils jugent abandonnés par leur affectataire.

4 La place des femmes dans l'Église

Références

« Nécessité, soulignée par beaucoup, de rendre le langage liturgique plus accessible aux fidèles et plus incarné dans la diversité des cultures. »
(rapport de synthèse – partie 1 - § 3 - proposition I)

Des sources d'inspiration à confirmer

- ▣ Redire que l'égalité entre toutes et tous, - « Il n'y a plus ni homme ni femme » -, n'est pas une mesure accessoire d'organisation mais repose sur le **commun baptême** offert à toutes et tous.
- ▣ Interroger et modifier des expressions restrictives, voire négatives sur « la place des femmes dans l'Église », leur « vocation » ... existant dans le droit canon et certains textes de l'Église.
- ▣ Décider d'organiser la **parité effective** dans toutes les instances de l'Église.

Des actions précises

- ▣ Désigner dans chaque diocèse une personne chargée de veiller à la **parité effective** dans toutes les instances, par exemple en tant que vicaire épiscopale pour la parité hommes-femmes.
- ▣ Qu'une femme soit nommée **aux côtés de chaque évêque** dans tous les diocèses, par exemple en tant que déléguée générale.
- ▣ Veiller à la parité dans **la présidence** des mouvements et organisations catholiques.
- ▣ Se renseigner et s'inspirer des **pratiques dans d'autres Églises**.
- ▣ Revoir les divers « moments » de la liturgie, pour permettre une **parité visible**.

En outre, des questions relatives à la place des femmes dans les assemblées liturgiques et dans les instances ecclésiales, ainsi qu'aux ministères qui leur sont confiés, sont examinées dans les fiches 3, 5 et 6.

Gouvernance et coresponsabilité



La mise en place d'instances de conseil ne suffit pas sans réflexion sur leur fonctionnement. L'instauration d'une culture de la coresponsabilité exige un changement d'état d'esprit de la part des clercs comme des laïcs. Elle implique de nombreux changements, notamment en ce qui concerne les procédures de nomination, la présentation de comptes rendus, la composition des conseils et la gestion du temporel.

1. Les procédures de nomination

Référence

Pour la sélection des candidats à l'épiscopat, l'Assemblée synodale « demande de développer la consultation du Peuple de Dieu, en écoutant un plus grand nombre de laïcs, hommes et femmes, de personnes consacrées, en veillant à se prémunir de toute pression inopportune. » (rapport de synthèse – partie 2 - § 12 – proposition l)

Propositions

Qu'il s'agisse des nominations d'évêques ou de curés, les procédures de nomination sont illisibles et inefficaces. Dans les dernières années, elles ont conduit à maintes reprises à des catastrophes qui auraient facilement pu être évitées.

La proposition de consultation des laïcs avancée par l'Assemblée synodale pour la sélection des candidats à l'épiscopat devrait être élargie à toutes les nominations à la tête de diocèses ou de paroisses.

2. Les comptes rendus

Référence

« La culture du rendre compte fait partie intégrante d'une Église synodale qui promeut la coresponsabilité, et peut prémunir d'éventuels abus. » (rapport de synthèse – partie 2 - § 12 – proposition j)

Propositions

Lors des mouvements de clercs, il est d'usage que le curé sortant présente un compte rendu à son évêque. Il devrait également rendre compte à l'assemblée paroissiale.

Si le curé est au service d'une fraction du Peuple de Dieu, n'est-il pas légitime que celle-ci s'exprime sur les actions qui ont été menées ? Il conviendrait donc que son point de vue soit recueilli, selon des modalités à déterminer pour éviter les querelles de personnes. La pratique des entreprises montre que de telles démarches sont possibles et utiles.

Des procédures de recours sont également à prévoir.

3. La composition des conseils

Pour tout conseil comprenant des laïcs, ceux-ci devraient être élus par l'assemblée du ressort.)

4. Les affaires économiques, financières et immobilières

Référence

« Il est nécessaire de connaître ses capacités et ses limites pour s'engager dans le ministère ordonné de manière coresponsable. » (synthèse – partie 2 - § 11 – convergence d)

Les questions financières et immobilières n'occupent qu'une place limitée dans la formation des séminaristes. Pourtant le fonctionnement actuel des paroisses donne aux curés une liberté presque complète dans la gestion des biens de la paroisse. Il n'est pas surprenant que les erreurs, les gaspillages, voire les malversations soient aussi nombreux. Certes, dans la plupart des cas, les scandales, connus d'un petit nombre, ont pu être étouffés. Il reste que des moyens importants ont été perdus pour la mission et que le patrimoine des paroisses est régulièrement spolié.

Propositions

Une réforme en profondeur est nécessaire. Elle pourrait s'inspirer des principes suivants :

- ▣ Le conseil économique est formé de laïcs élus, représentant la collectivité dans sa diversité. La composition du conseil est connue des paroissiens.
- ▣ Le conseil élit son président, qui fixe l'ordre du jour des réunions. Son mandat et celui de tous les autres membres ont une durée limitée.
- ▣ Lors de ses réunions, le conseil entend le curé ; mais celui-ci ne prend pas part aux votes.
- ▣ Le conseil adopte le budget et approuve les comptes. Il se prononce explicitement sur toutes les opérations ayant un impact significatif sur les finances ou le patrimoine de la paroisse.
- ▣ Le curé respecte les décisions du conseil économique. S'il est en désaccord avec celui-ci, il fait appel auprès de l'évêque, qui tranche définitivement.
- ▣ Le conseil présente chaque année un compte rendu à l'assemblée paroissiale.

Les ministères institués



1. Le langage liturgique

Référence

« Il est nécessaire de continuer à approfondir la compréhension théologique des relations entre les charismes et les ministères dans une perspective missionnaire. »
(rapport de synthèse – partie 2 - § 18 – question à traiter i)

Propositions

Parmi les précautions à prendre, on peut citer :

- ▣ Le respect de la parité entre femmes et hommes
- ▣ Les consultations préalables
- ▣ L'organisation d'une formation adaptée
- ▣ La remise d'une lettre de mission définissant les responsabilités confiées et fixant la durée de la mission. Celle-ci ne doit pas se terminer à l'échéance des fonctions du curé afin de garantir une certaine stabilité malgré le changement de responsable.
- ▣ Un compte rendu à échéance fixée auprès du curé et de l'assemblée paroissiale, suivi le cas échéant de procédures d'appel ou de recours.

Un exemple éclairant est donné par les responsables de communauté de base en Amérique latine, dont le ministère est articulé avec celui des ministres ordonnés itinérants. Un autre exemple est celui fourni par les « catéchistes » en Afrique.

2. Exemples de ministères institués

Référence

« Les structures pastorales doivent être réorganisées afin d'aider les communautés à valoriser, à reconnaître et à animer les charismes et les ministères laïcs, en les inscrivant dans le dynamisme missionnaire de l'Église synodale. » (rapport de synthèse – partie 2 - § 8 – question l)

Propositions

Il est urgent de réfléchir aux ministères dont notre monde a besoin pour que soit annoncé l'Évangile. Parmi ceux-ci, on peut notamment citer :

- ▣ Les ministères de la parole, incluant la prédication, confiés à des laïcs formés
- ▣ Les ministères d'accompagnement pour les malades
- ▣ Les ministères d'accompagnement des personnes qui demandent des sacrements
- ▣ Les ministères d'accompagnement spirituel pour les personnes en recherche ...

Ces ministères sont des mandats pour une durée déterminée, avec obligation de compte-rendu.

La formation des ministres est à organiser avec soin.

ANNEXE

Brève description d'expériences engagées

Les groupements cosignataires de cette contribution commune (Baptisé.e.s du Grand Paris, MCC, Parvis, Saint-Merry Hors-les-Murs) ont partagé des expériences synodales qu'ils ont menées ou auxquelles ils ont participé. Comme il convient, ces expériences sont diverses : la synodalité est un chemin ; elle suppose un état d'esprit permettant de marcher ensemble non pas *malgré* les différences mais *en apprenant* d'elles.

À Saint-Éloi (Paris), des groupes de travail ont été formés sur l'engagement des jeunes, la formation spirituelle et liturgique, les ressources humaines de la paroisse et sa gouvernance, la convivialité-rencontre et l'accueil-écoute des personnes en marge de l'Église. Bénéficiant de la dynamique lancée lors de la préparation du synode, la démarche a débouché sur des actions concrètes : création d'une cellule d'écoute et formation à l'écoute, nouveaux modes de travail du Conseil d'animation paroissiale, ...

À Notre-Dame d'Espérance (Paris), les assemblées synodales tenues en 2022 ont conduit à la formulation de nombreuses propositions. À leur suite, a été lancé en 2023 un atelier de créativité liturgique. La paroisse abrite des célébrations suivies de débats sur des thèmes de société. Elle organise des actions au sein du quartier où s'engager et une fête « Traverser la nuit » en commun avec d'autres lieux du quartier (une synagogue, un centre d'hébergement de l'Armée du Salut et une association protestante). Trois enjeux se dessinent ainsi : créativité, ouverture au quartier et à la société, dialogue. Le message de l'année paroissiale est « porter la joie au monde ».

À Grand-Couronne (banlieue de Rouen), la proposition « Marche avec la Parole » permet de réfléchir en commun sur l'évangile du dernier dimanche du mois. L'éthique de ces réunions se situe dans le sillage du pape François quand il dit : « Écouter la Parole avec les paroles des autres », dans la confiance mutuelle et la confiance en l'Esprit. Il s'agit donc d'une démarche de formation-partage de type théologique, ouverte à tous les baptisés.

Dans le diocèse de Dignes, une formation liturgique a été proposée aux laïcs.

En Alsace, le groupe Jonas a fait un travail important sur la synodalité.

À Saint-Merry Hors-les-Murs (Paris), lors de la réflexion synodale en 2022, la communauté avait écrit qu'il fallait de préférence « dissocier les responsabilités spirituelles et temporelles » et « relever le défi de repenser des ministères variés et divers, confiés aux laïcs comme aux clercs ». La nomination d'un prêtre accompagnateur, envisagée puis réalisée, peut-elle être le symbole d'une autre façon, synodale, de faire Église au XXI^e siècle ? Un triptyque est en effet ancré dans le projet que porte Saint-Merry Hors-les-Murs : un prêtre pour accompagner et non diriger la communauté, une mission donnée par l'évêque, un lieu pour l'exercer.

La notion de prêtre accompagnateur pour une communauté telle que Saint-Merry est une innovation à Paris puisque l'équipe pastorale élue reste responsable, sans curé. Innovation relative certes et qui reste à préciser : la place, le rôle et la posture de ce ministère se dessineront progressivement dans la vraie vie.

À Notre-Dame-des-Anges (Paris), des célébrations de la Parole sont périodiquement organisées sous le titre « célébrer et apprendre à célébrer ». Elles sont conduites par des laïcs, différents d'une fois sur l'autre. Elles comprennent des prières collectives et une méditation sur l'Évangile du jour, sous la forme de la conversation dans l'Esprit. Pour l'année prochaine il est envisagé de proposer aux laïcs de se former à la prédication.